

Le bout du tunnel en vue pour le port de Saint-Elme

Perpétuellement gênés par les posidonies qui envahissent le site, les usagers du petit port de pêche attendent une solution depuis des années. Elle est enfin trouvée !

Des bateaux qui flottent sur... un lit de posidonies. Un décor quasi surréaliste ! Les coups de mer répétés de ces dernières semaines ont eu pour conséquence de faire rentrer une masse importante de posidonies dans le port de Saint-Elme. Une situation qui pénalise ceux qui utilisent le site - à commencer par les pêcheurs -, et qui se répète tous les ans. Et chaque année, il faut attendre l'arrivée de l'été pour que l'opération d'évacuation soit menée. Pour régler définitivement le problème, la Métropole TPM a fait réaliser de nombreuses études, au terme desquelles la décision vient d'être prise : « Nous allons rouvrir du côté de la base nautique municipale ; le port aura donc deux entrées, ce qui permettra de générer un courant qui chassera tout ou partie des posidonies », annonce Gilles Vincent, vice-président de TPM en charge du dossier.



Quel financement ?

« Les recettes du port de St-Elme sont d'environ 80 000 euros par an », indique Gilles Vincent. Donc pour boucler le budget de 6,5 millions, il faut trouver des solutions. A terme, des aménagements portuaires permettront de créer des places supplémentaires (1), lesquelles seront amodiées, ce qui apportera des recettes qui viendront en déduction du coût des travaux. Nous ferons aussi des demandes de subvention (à l'Etat, à l'Europe...). Mais pour le reste, il faudra recourir à l'emprunt », annonce le vice-président de TPM.

1. Leur nombre sera fixé selon l'avis de la Dreal

Une étude à 18 variantes !

« La situation actuelle ne pouvait plus durer », explique ce dernier : on dépense chaque année 200 000 euros pour évacuer les posidonies du port et les rejeter au large. Non seulement ça coûte très cher, mais en plus, c'est fait à titre dérogatoire puisque les posidonies sont protégées et ne peuvent, légalement, pas être déplacées. Depuis que TPM a repris le dossier du port, nous avons donc lancé une étude de courantométrie afin de chercher la meilleure solution. Mais ce n'est pas aussi simple que certains veulent bien le dire... »

L'étude a en effet dû être reprise de nombreuses fois. « Il a fallu faire 18 variantes du scénario ! relate Gilles Vincent. Dès que l'un semblait adapté, le bureau d'études simulait le transfert des masses

Surprenant spectacle depuis fin décembre : après les coups de mer à répétition, le port de Saint-Elme est déjà envahi par les posidonies. Le maire de Saint-Mandrier vient d'ailleurs de proposer aux pêcheurs de venir travailler dans le port de sa commune si cela les arrange ! (Photo D. Leniche)

d'eau, et le résultat n'était plus forcément concluant. Sans compter l'avis des usagers du site. Par exemple, l'option de fermer la passe actuelle, pour rouvrir de l'autre côté, présentait des avantages, mais les pêcheurs y sont opposés, car ils disent qu'en cas de mauvaise mer, il leur serait très difficile de sortir par la nouvelle passe qu'on veut créer. Donc il faut les deux entrées ».

Un projet à 6,5 millions

En plus, l'étude montre que si le port est ouvert des deux côtés, il y a toujours une certaine accumulation de posidonies par endroits. « Mais cela peut être atténué par la création d'un nouveau terre-plein, dans la continuité de la cale

de halage, assure l'élu en charge du dossier. Pour autant, une partie des posidonies traverserait quand même et se déposerait de l'autre côté... Du coup, si on fait un "nez" au terre-plein, comme une petite digue à l'entrée actuelle du port, cela limitera encore l'entrée des posidonies ».

Le scénario est donc retenu par TPM : la partie comblée dans les années 70 pour créer la base nautique, va être ouverte sur les deux tiers de sa largeur. Le projet se chiffre à 6,5 millions d'euros (lire ci-contre le financement). « Le maire de La Seyne a donné son accord le 16 décembre pour que la Métropole récupère l'AOT (1) que l'Etat a concédé à la ville sur la

parcelle où est installée la base nautique. Ensuite, nous aurons l'accord du conseil portuaire, avant la fin du mois. Restera à obtenir l'accord de la Dreal (2) ; nous sommes en attente de rendez-vous », indique le vice-président de TPM.

Deux ans de travaux

Dès que l'accord de l'Etat sera donné, il faudra compter environ six mois pour les études liées à la Loi sur l'eau (et peut-être une enquête publique), puis autant pour la passation des marchés. « Dans le meilleur des cas, rien ne démarrera concrètement avant 2021. Et ensuite, il y en aura pour deux ans de travaux », précise Gilles Vincent. Il restera également à parachever la

concertation avec les utilisateurs du site qui devront déménager.

« Nous allons poursuivre la discussion avec eux pour savoir où on reloge les différentes activités (société nautique, école de plongée...). Il n'est pas question de pénaliser qui que ce soit. Personne ne perdra en surface par rapport à ce qu'il occupe aujourd'hui. Il est possible qu'une partie des activités soient réinstallées dans le fort, ainsi que du stockage de matériel nautique. On réfléchit à toutes les options, y compris la création d'un nouveau parking », complète Gilles Vincent, qui annonce aussi qu'une passerelle sera construite pour permettre aux usagers de franchir la nouvelle passe. Et profiter ainsi d'une nouvelle vue : sur le port d'un côté, vers le large de l'autre !

M. G.

mguillon@nicematin.fr

1. Autorisation d'occupation temporaire.
2. Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



Pour créer un courant à même de chasser les posidonies, le projet prévoit de casser le terre-plein construit pour installer la société nautique (en jaune ci-dessus), laquelle va déménager. C'est donc une deuxième entrée du port qui va être ainsi créée, permettant, au passage, aux pêcheurs de sortir par tous les temps ou presque.